

Bulletin officiel n° 36 du 28 septembre 2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36>

Calendrier : NOR : MENE2324950N-Note de service du 27-9-2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2324950N>

1. DNB

Les épreuves écrites du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **lundi 1er et mardi 2 juillet 2024 pour la session normale** et les **jeudi 19 et vendredi 20 septembre 2024 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II (heure de Paris).

DATES	MÉTROPOLE, LA RÉUNION ET MAYOTTE
Lundi 1 ^{er} juillet Tous candidats	Français 1 ^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques - compréhension et compétences d'interprétation - dictée) 9 h 00 - 10 h 30 Français 2 ^e partie (rédaction) 10 h 45 - 12 h 15 Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30
Mardi 2 juillet Tous candidats (sauf épreuve de langue vivante étrangère réservée, aux candidats individuels)	Histoire et géographie Enseignement moral et civique 9 h 00 - 11 h 00 Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 13 h 30 - 14 h 30 Langue vivante étrangère 15 h 00 - 16 h 30

2. Baccalauréats général et technologique

Les épreuves écrites de spécialité sont fixées les **mercredi 19, jeudi 20 et vendredi 21 juin 2024**.

Les épreuves de philosophie sont fixées le **mardi 18 juin 2024 matin**.

Les épreuves écrites anticipées de français, qu'elles soient passées au titre de la session 2024 ou par anticipation au titre de la session 2025, auront lieu le **vendredi 14 juin 2024 matin**.

DATES	SPÉCIALITÉS	MÉTROPOLE, LA RÉUNION, MAYOTTE (heure de Paris)
Vendredi 14 juin	Français	8 h 00 - 12 h 00
Mardi 18 juin	Philosophie	8 h 00 - 12 h 00
Mercredi 19 juin	Éducation physique, pratiques et culture sportives	14 h 00 - 17 h 30
	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	14 h 00 - 18 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	14 h 00 - 18 h 00
	Mathématiques	14 h 00 - 18 h 00
	Numérique et sciences informatiques	14 h 00 - 17 h 30
	Physique-chimie	14 h 00 - 17 h 30
	Sciences de l'ingénieur	14 h 00 - 18 h 00
	Sciences de la vie et de la Terre	14 h 00 - 17 h 30
	Sciences économiques et sociales	14 h 00 - 18 h 00
Arts	14 h 00 - 17 h 30	
Jeudi 20 juin	Éducation physique, pratiques et culture sportives	14 h 00 - 17 h 30
	Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques	14 h 00 - 18 h 00
	Humanités, littérature et philosophie	14 h 00 - 18 h 00
	Mathématiques	14 h 00 - 18 h 00
	Numérique et sciences informatiques	14 h 00 - 17 h 30
Physique-chimie	14 h 00 - 17 h 30	

Point d'information :

La correction des épreuves terminales (enseignement de spécialité, philosophie et français) est dématérialisée, à l'exception des épreuves d'arts plastiques de la voie générale et de conception et création en design et métiers d'art de la série STD2A ;

Programmes

NOR : MENE2323020N - Note de service du 26-9-2023

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323020N>

L'épreuve porte sur le programme de l'enseignement de spécialité de la classe de terminale en vigueur. Les notions du programme de la classe de première en vigueur peuvent être mobilisées dans le cadre de l'épreuve.

Le programme sur lequel peut porter l'épreuve orale de contrôle est identique au programme de l'épreuve écrite.

3. Grand Oral

Les dates de l'épreuve du Grand oral sont à l'initiative des académies à compter du **lundi 24 juin et au plus tard le 3 juillet 2024**, afin de tenir compte des ressources et de l'organisation de chaque académie.

Les recteurs des académies de métropole veilleront à ce que la communication de ces résultats n'intervienne **qu'à compter du lundi 8 juillet 2024** pour les baccalauréats général, technologique et professionnel..

NOR : MENE2323117N

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo36/MENE2323117N>

Note de service du 26-9-2023

Les deux notes de service du 27 juillet 2021 relatives à l'épreuve orale dite Grand oral de la classe de terminale, respectivement de la voie générale et de la voie technologique, sont modifiées

Dans la partie intitulée « Format et déroulement de l'épreuve » :

a) Au premier alinéa, les mots : « se déroule en trois temps » sont remplacés par les mots : « **se déroule en deux temps** » ;

b) Le titre « Premier temps : présentation d'une question (5 minutes) » est remplacé par le titre : « Premier temps : **présentation d'une question (10 minutes)** » ;

« Le candidat effectue sa présentation du premier temps debout, sauf aménagements pour les candidats à besoins spécifiques. Pour le second temps de l'épreuve, le candidat est assis ou debout selon son choix. S'il le souhaite, le candidat dispose d'un tableau. »